



## COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 05 octobre 2021

**Membres présents :** Mme THIRIOT Sandrine, MM. DESCHAMPS Bernard, CHANOT Denis et SCHOTT René.

**Représentant le CD :** M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Assiste :** M. GRANDJEAN Thierry, qui n'a pas pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Membres excusés :** MM. NICOLE Marc et BOURGEOIS Cyrille.

### Courriels :

#### Courriel du Fc Varennes :

La commission prend connaissance du courriel du FC Varennes reçu en date du 08 septembre 2021, qui demande à engager une équipe au championnat U13 D3.

**La commission en prend note et accède à la demande du Fc Varennes en intégrant son équipe au championnat U13 D3 groupe A.**

#### Courriel de l'US Etain Buzy :

La commission prend connaissance du courriel de l'Us Etain Buzy reçu en date du 09 septembre 2021, qui accepte d'organiser la finale du Festival Football U13 au mois d'avril 2022, son terrain devant être terminé pour mars 2022.

**La commission en prend note et accepte la candidature de l'Us Etain Buzy.**

#### Courriel de l'As Stenay Mouzay :

La commission prend connaissance du courriel de l'As Stenay Mouzay reçu en date du 11 septembre 2021, qui demande à engager une deuxième équipe senior.

**La commission en prend note et accède à la demande de l'As Stenay en intégrant son équipe seniors 2 au championnat D3 groupe A.**

#### Courriel de l'Asc Seuil d'Argonne :

La commission prend connaissance du courriel de l'Asc Seuil d'Argonne reçu en date du 13 septembre 2021, qui demande à engager une deuxième équipe senior.

**La commission en prend note et accède à la demande de l'Asc Seuil d'Argonne en intégrant son équipe seniors 2 au championnat D3 groupe B.**

### Courriel de la Lorraine de Vaucouleurs :

La commission prend connaissance du courriel de la Lorraine de Vaucouleurs reçu en date du 23 septembre 2021, qui demande à retirer son équipe du championnat U13 D2 pour intégrer le championnat U13 D3.

**La commission en prend note et accède à la demande de la Lorraine de Vaucouleurs en intégrant son équipe au championnat U13 D3 groupe B.**

### Courriel du FC Verdun Belleville Grand Verdun :

La commission prend connaissance du courriel du FC Verdun Belleville Grand Verdun reçu en date du 30 septembre 2021, qui demande à engager une équipe U15 à 8, puis dès que cela sera possible, celle-ci évoluera à 11.

**La commission en prend note et accède à la demande du FC Verdun Belleville Grand Verdun en intégrant son équipe au championnat U15.**

### Dossiers à traiter :

**Match n° 51090.1 : Contrisson Revigny 1 – Thierville Nixéville Varennes 2 du 02 octobre 2021 U15 D2**

#### **Forfait de l'équipe de Thierville Nixéville Varennes 2**

La commission prend connaissance du courriel de Thierville Nixéville Varennes reçu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique en raison d'un nombre important de ses joueurs sans pass sanitaire.

Conformément aux dispositions du Procès-verbal du comité exécutif de la FFF en date du 20 août 2021, La perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.

**En conséquence, la commission décide :**

**Contrisson Revigny 1 bat Thierville Nixéville Varennes 2 : 3 à 0 par forfait  
Moins un point au classement pour l'équipe de Thierville Nixéville Varennes 2.**

Frais financiers à la charge de l'Us Thierville (530013) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 23.50 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au SC Contrisson (546823) : 23.50 €.

**Match n° 51015.1 : As Dieue Sommedieue 2 – Entente Sorcy Void Vacon 3 du 03 octobre 2021 Coupe Meuse Séniors B**

#### **Forfait de l'équipe de l'As Dieue Sommedieue 2**

La commission prend connaissance du courriel de l'As Dieue Sommedieue reçu en date du 02 octobre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

**En conséquence, la commission décide :**

**Entente Sorcy Void Vacon 3 bat As Dieue Sommedieue 2 par forfait**

## **L'Entente Sorcy Void Vacon 3 se qualifie pour le 2<sup>ème</sup> tour.**

Frais financiers à la charge de l'As Dieue Sommedieue (541396) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31.60 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Entente Sorcy Void Vacon (549345) : 31.60 €.

## **Coupe Meuse Séniors A**

### **Tirage du 3<sup>ème</sup> Tour**

Date des rencontres : 11 novembre 2021

Es Lérouville – As Tréveray

Fc Pagny sur Meuse – Fc Revigny

Sc Les Islettes – Rc Saulx et Barrois

As Dieue Sommedieue 1 – As Stenay Mouzay

Asl Mangiennes – Entente Maizey Lacroix

Sc Commercy – Us Behonne Longeville

Fc Fains Veel – Fc Belleray

## **Coupe Meuse Séniors B**

### **Tirage du 2<sup>ème</sup> Tour**

Date des rencontres : 11 novembre 2021

Entente Sorcy Void Vacon 3 – Us Behonne Longeville 2

Ll Vaucouleurs 2 – Sc Commercy 2

Entente Maizey Lacroix 3 – Entente Sorcy Void Vacon 2

Rc Saulx et Barrois 2 – Sc Les Islettes 2

Fc Fains Veel 2 – Entente Tilly AVB 2

As Stenay Mouzay 2 – Us Etain Buzy 2

As Tréveray 2 - Fc Revigny 2

Fc Verdun Belleville Grand Verdun 3 – Us Thierville 3

Fc Belleray 2 – Entente Maizey Lacroix 2

Entente VHF 2 – Asl Mangiennes 2

## Festival U13

### Résultats du 1er Tour



# RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR DU FESTIVAL FOOTBALL U13

## FOOT A 8

### SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021



1ers des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
Q	1	RC SAULX et BARROIS 1	215
Q	2	FC VERDUN BEL. G.V. 2	208
Q	3	ES LEROUVILLE	199
Q	4	DIEUE / DUGNY	180
Q	5	US BEHONNE LONG.	108

2èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
Q	6	SC COMMERCY	269
Q	7	ASL MANGIENNES	235
	8	AS VAL D' ORNAIN	192
	9	AS STENAY MOUZAY	118
	10	RC SAULX et BARROIS 2	89

3èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
		EQUIPES	
	11	ENT SORCY VOID 2	317
	12	FC VIGNOT	153
	13	FC VARENNES	102
	14	FC FAINS VEEL	98

4èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
		EQUIPES	
	15	US THIERVILLE 2	118
	16	VAUCOULEURS/PAGNY	102
	17	CONTRISSON/REVIGNY	75

**EXC : SC CONTRISSON / FC REVIGNY 2 - Non Classée : US ETAIN BUZY 2**

**objectif jonglages pour les U13 au 1 tour : 50 des pieds et 30 de la tête par joueur : la montée du ballon pour "les pieds et la tête" s'est faite à la main**

Q

: équipes qualifiées pour le 2ème tour le samedi 23 octobre 2021 + 2 équipes INTERDISTRICT et les 7 équipes Départemental D1

**Félicitations à toutes les équipes qui ont fait les jonglages**

## Tirage et programme du 2<sup>ème</sup> Tour :

### 2ème tour FESTIVAL FOOTBALL U13



FOOT à 8

samedi 23 octobre 2021



Les équipes d'un même club ne peuvent pas être dans le même groupe

13h30 : rendez-vous sur le site avec votre feuille de

13h45 : début des jonglages

14h15 : début des rencontres

16h30 : fin du plateau .

Tirage au sort effectué par la commission administrative du mardi 5 octobre 2021						
GPE	LIEU	EQUIPES				
1	BAR LE DUC Synthétique Jean Bernard	BAR LE DUC FC 1	ES LEROUVILLE	US BEHONNE LONGEVILLE	SC COMMERCY	
3	SORCY	ENT SORCY VV 1	BAR LE DUC FC 2	ENT CENTRE ORNAIN 1	RC SAULX ET BARROIS 1	
4	THIERVILLE	US THIERVILLE 1	FC VERDUN BGV 2	DIEUE DUGNY	ST MIHIEL MAIZEY L	
4	ETAIN	US ETAIN B 1	FC VERDUN BGV 1	ASL MANGIENNES	ENT VHF	

**Attention : si les équipes ne font pas les jonglages, elles seront disqualifiées**

En cas de problème, contactez Thierry GRANDJEAN 03 29 79 27 49  
ou par mail à [tgrandjean@meuse.fff.fr](mailto:tgrandjean@meuse.fff.fr)

### Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(\*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(\*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,  
**Sandrine THIRIOT**

Le président,  
**DESCHAMPS Bernard**